

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 février 2015 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous et rappelle qu'il y aura, dimanche le 8 février prochain, le brunch de la FADOQ. Il avise également que le 28 février se tiendra le souper spaghetti au profit de la Chorale. Il demande à chacun de mettre à leur agenda le 14 mars, la marche annuelle du Défi 5/30. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 12 janvier au 2 février 2015 ;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska ;
7. Suivi des dossiers du mois en cours ;
8. Lecture de la correspondance ;
9. Varia ;
10. Période de questions de l'assistance ;
11. Levée de la séance ordinaire du 2 février 2015.

2015-010 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 2 février 2015 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-011 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2015

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-012 Approbation des comptes pour la période du 12 janvier au 2 février 2015

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2602 à #2622 au montant de 48 428.42\$ ainsi que le registre des salaires du mois de janvier au montant de 13 820.16\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 février 2015.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2015-013 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

Attendu que la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, a été envoyée aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2014 ;

Attendu que selon la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, on exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que des propriétaires sont touchés par cette procédure ;

En conséquence, sur proposition de Madame Mélanie Vogt, conseillère, il est résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-albert autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés touchés et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert désigne Madame Suzanne Crête à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles touchés lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-014 Levée de la séance du 2 février 2015

Proposé par Colette Gagnon, conseillère

Que la séance du 2 février 2015 soit levée à 20h25.

Alain St-Pierre,
maire

Suzanne Crête, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière